

Le 12 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ENTREPRISE CALIXAR, LAURÉATE DU PRIX DÉPARTEMENTAL DE L'INNOVATION 2013

Parce que contribuer à la création et au développement des entreprises c'est agir pour l'emploi, le Département a choisi de s'inscrire comme un partenaire majeur des acteurs économiques.

En 10 ans, il a attribué plus de **30 M€ d'aides** à 302 entreprises rhodaniennes. Ce sont **3 800 emplois** qui ont ainsi été maintenus ou créés. Le Département a par ailleurs consacré 2,2 M€ à la création de parcs d'activités qui permettent l'implantation d'entreprises. Ces dernières bénéficient également des infrastructures routières et des solutions de mobilité que le Département met en place.

La création du nouveau Département du Rhône permettra de repenser les dispositifs et d'en construire de nouveaux. **Le Rhône restera un partenaire majeur des entreprises.**

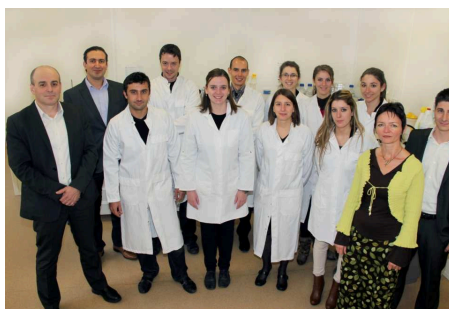
LE PRIX DÉPARTEMENTAL DE L'INNOVATION

Le Fonds d'innovation, a été mis en place conjointement avec la **Fondation pour l'Université de Lyon** et auquel s'est associée la **CCI de Lyon**. Ce Fonds permet d'attribuer **un prêt sans intérêt à une entreprise innovante en phase de démarrage**. Cette aide est réservée aux entreprises de moins de 100 personnes, créées il y a moins de 5 ans, dont le siège et l'activité sont situés dans le département du Rhône et présentant une offre ou un procédé réellement innovant. Cette aide a pour vocation de soutenir des entreprises, qui du fait du caractère émergent et donc mal connu de leur marché, rencontrent des difficultés à convaincre des partenaires d'investir très tôt dans un projet.

En 2008, afin de mettre en avant ces entreprises et soutenir les plus prometteuses d'entre elles, le Département a créé avec la Fondation pour l'Université de Lyon et la CCI de Lyon, **le Prix départemental de l'innovation**. D'un montant de **10 000€**, il récompense une entreprise bénéficiaire d'un prêt du Fonds départemental d'innovation. Le jury, composé de conseillers généraux, de membres de la Fondation, de la CCI, de représentants de l'enseignement supérieur et d'organismes spécialisés dans le domaine de l'innovation, a choisi le lauréat 2013 parmi quatre entreprises présélectionnées, répondant aux critères arrêtés¹.

LE LAURÉAT 2013

Jeudi 12 décembre 2013, Daniel MARTIN, conseiller général du Rhône délégué à l'économie, **Hervé Mariaux**, membre élu de la CCI de Lyon et **Bernard SINOU**, directeur général de la Fondation pour l'Université de Lyon ont remis son prix à **l'entreprise Calixar**.



Créée en 2011 par Emmanuel DEJEAN et Pierre FALSON, respectivement Docteur en Physico-Chimie et en Biochimie, CALIXAR est spécialisée dans l'isolement de cibles thérapeutiques membranaires.

CALIXAR, un nouveau souffle pour l'industrie pharmaceutique.

Les protéines membranaires représentent plus de 70% des cibles thérapeutiques et concernent toutes les maladies. Ces cibles sont cependant très difficiles à isoler, ce qui freine considérablement l'industrie pharmaceutique dans le développement de nouveaux traitements. Sur la base de brevets de l'Institut de Biologie et de Chimie des Protéines, CALIXAR a développé une nouvelle approche commercialisée au niveau mondial. En isolant ces cibles à l'état natif avec une haute pureté, CALIXAR ouvre la voie vers la découverte de nouveaux médicaments et vaccins, les plus performants de demain.

Depuis sa création en 2011, Calixar a créé 12 emplois.

www.calixar.com



La Fondation pour l'Université de Lyon a été créée par une volonté commune du monde économique, de l'Université de Lyon et des acteurs publics.

Présidée par Alain Mérieux, la Fondation joue un rôle de catalyseur d'initiatives collaboratives et de projets ambitieux relevant d'une dynamique de partenariat public-privé visant à accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire, en France et à l'international.

Plus d'informations sur www.fondation-pour-universite-lyon.org

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon a pour ambition d'agir au plus près des entreprises pour contribuer, avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire, à porter Lyon et sa région au rang de grande métropole européenne d'excellence.

La CCI s'engage à renforcer sa proximité avec les 73 000 entreprises de la région lyonnaise et à focaliser son expertise et ses partenariats sur les actions à fort impact pour la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire, à travers ses trois missions :

- ▶ représenter les entreprises et les commerçants, et être leur porte parole auprès des pouvoirs publics. Défendre l'intérêt général des acteurs économiques,
- ▶ accompagner toutes les entreprises, depuis leur création jusqu'à leur transmission, à tous les stades de leur développement,
- ▶ contribuer à la gestion de grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire, et optimiser l'aménagement du territoire à travers les grandes infrastructures.

www.lyon.cci.fr

1- Critères de sélection du prix départemental de l'innovation : L'innovation (solution nouvelle, durée dans le temps...)- **La solidité et la viabilité de l'entreprise** (CA, fonds propres, perspectives commerciales...)- **La structuration de l'entreprise** (cohésion de l'équipe, complémentarité des compétences, partenariats...)- **L'intérêt social et environnemental** (perspectives d'emploi, partenaires locaux, développement durable...)



DIRECTION DE LA COMMUNICATION- SERVICE RELATIONS PRESSE

Département du Rhône- 29-31 Cours de la Liberté- 69 483 Lyon Cedex 03

Perrine Faure- Tel : 04 72 61 35 06 - 06 24 13 17 06

perrine.faure@rhone.fr

www.rhone.fr/presse